

# Recyclage Conseillers en prévention – Risques Amiante.

Fiche d'information – 2017

*Pendant de nombreuses années, l'amiante a été utilisé dans diverses applications mais, depuis le 1er janvier 2005, l'utilisation et la mise sur le marché de produits contenant de l'amiante sont totalement interdites, que ce soit en Belgique et dans l'ensemble de l'Union européenne.*

*Cependant, le succès qu'a connu l'amiante au cours des décennies passées fait qu'il subsiste sous diverses formes dans notre environnement et constitue de ce fait un risque pour la santé des citoyens et des travailleurs.*

*Depuis le 1er janvier 1995, chaque employeur est tenu de rédiger un inventaire de tout ce qui contient de l'amiante dans l'entreprise. Cet inventaire est le point de départ d'un programme de gestion qui a pour but de réduire l'exposition des travailleurs aux fibres d'amiante à un niveau aussi bas que possible.*

*De la sorte, on peut également prévenir ou limiter l'inhalation de fibres d'amiante lors de petites tâches ou d'activités d'entretien sur des matériaux contenant de l'amiante, ou lors de l'exposition à des matériaux vieux ou endommagés où des fibres d'amiante ne sont pas (plus) fixées dans le ciment ou un autre liant.*

*Les travaux ne peuvent débuter avant qu'un inventaire ne soit disponible.*

*Quelles sont les règles, les mesures liées à cet inventaire et ce programme de gestion? Comment les appliquer? Qu'est-ce que cela implique sur le terrain?*

*A quoi devez-vous veiller lorsque vous intervenez dans un bâtiment, sur une installation, une machine, un équipement de travail pouvant contenir de l'amiante dans le contexte unique de traitements simples.*

*Quelles sont les techniques sûres, les procédures à suivre pour la décontamination, l'élimination des déchets lors des opérations pouvant entraîner une exposition à l'amiante et l'importance des contrôles préventifs pour minimiser l'exposition.*

*Quels sont les rôles de chacun? Quelles sont les missions du Conseiller en prévention?*

## **Avantages**

Ce module a l'attention des conseillers en prévention en fonction dans l'entreprise, a pour but, comme le définit l'AR du 17 mai 2007 (Recyclage des Conseillers en Prévention), de :

***Apprendre aujourd'hui  
Pour sauver des vies demain !***

Guest sa/nv – Siège d'exploitation : rue de Chassart, 38 – B-1495 MARBAIS (Belgique)  
Tél: +32(0)71/88.08.90 – Fax : +32(0)71/87.40.76 – courriel : [info@guest-safety.com](mailto:info@guest-safety.com)

- Remettre à niveau les connaissances des participants sur la (les) thématique(s) abordées mais également de favoriser les échanges entre confères sur les bonnes pratiques et/ou cas concrets.

### **Public cible**

Conseillers en prévention Niveau II ou de base mais également peut s'adresser :

- Au personnel gestionnaire d'installations, de parcs machines, de bâtiments, aux membres d'un service maintenance ou d'engineering, de travaux de nettoyage, de déblaiement.
- Au personnel de coordination des chantiers de construction, rénovation dans le secteur du bâtiment.
- Au personnel dirigeant ou d'encadrement.

### **Attestations/Brevets & pré-requis**

Délivrance d'une attestation de suivi de cours sur les risques liés à l'amiante et les opérations dans le cadre de travaux simples de désamiantage.

### **Objectifs opérationnels**

#### **1. Identifier**

- Définition de l'amiante. Différents types de fibres
- Effets et risques pour la santé.
- Notions légales- Niveaux d'exposition.
- réglementation en matière de démolition et de retrait de l'amiante ou de Matériau Contenant de l'Amiante (MCA).
- Obligation d'Inventaire Amiante dans les bâtiments et installations
- Programme de gestion en entreprise.

#### **2. Techniques de retrait de l'amiante ou de MCA ainsi que risques pour la santé et la sécurité qui y sont associés.**

#### **3. Règles spécifiques relatives à l'utilisation des équipements de protection individuelle, procédures d'urgence et procédures de décontamination.**

- Règles et techniques spécifiques en matière de traitement des déchets d'amiante et de leur retrait.

#### **- Partie pratique :**

- Réaliser un examen de vérification de présence ou suspicion de matériaux contenant de l'amiante.(check-lists)
- Lire un Inventaire ou réaliser celui-ci.
- S'équiper des moyens de protection individuelle en sécurité.
- Appliquer les procédures et les techniques dans le cadre des travaux simples.

***Apprendre aujourd'hui  
Pour sauver des vies demain !***

### **Objectifs pédagogiques**

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

*Utiliser le contenu documentaire du syllabus pour évaluer et gérer les risques.*

*Réaliser une check-list de contrôle dans le cadre de l'inventaire amiante.*

*Identifier les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.*

### **Partie pratique :**

Utiliser sur le terrain la check-list de vérification.

Mettre en place les mesures concrètes de prévention et de protection du personnel en cas de travaux sur ou dans des bâtiments contenant de l'amiante (hiérarchie de la prévention pour maintenir l'exposition des travailleurs la plus faible possible.

Prendre les décisions qui s'imposent en fonction du type de travaux où un risque de dispersion de fibre est présent. (manutention, gestion des déchets, signalisation,...)

Gestion des risques lors de chantiers et mise en place de travaux simples.

Démonstration de mise en place de mesures, du port des EPI et de techniques de travaux de retrait.

### **Formateur :**

-Conseiller en Prévention Niveau 1 (Expérience industrielle)

### **Résumé du programme de la formation**

Durée de la formation : 3H théorie +3H partie Pratique.

Nature de la formation : Théorique et pratique

Formation ouverte pour des groupes de 15 personnes.

### **Contenu de la formation:**

- Introduction théorique : Qu'est-ce que l'amiante, différents types de fibres.
- Effets et risques pour la santé.
- Evaluation des risques lors des chantiers.
- Législation-niveaux d'exposition.
- Obligations-Inventaire-programme de gestion.
- Recherche des produits à base d'amiante.
- Organigramme décisionnel/ Que dois-je faire en cas de découverte ou suspicion ?
- Comment procéder à l'évacuation des déchets ?
- Mesures de sécurité des travailleurs exposés
- Organisation des chantiers avec la présence du risque.

***Apprendre aujourd'hui  
Pour sauver des vies demain !***

Guest sa/nv - Siège d'exploitation : rue de Chassart, 38 - B-1495 MARBAIS (Belgique)  
Tél: +32(0)71/88.08.90 - Fax : +32(0)71/87.40.76 - courriel : [info@guest-safety.com](mailto:info@guest-safety.com)

- Techniques des traitements simples
- Port des EPI (techniques mise en place et utilisation du masque, de la salopette, des gants.
- Aperçu des autres techniques d'enlèvement et d'élimination.

### **Remarques**

### **Lieu et durée**

Lieu : chez le client ou/et chez Guest.

Durée: 6 heures

### **Conditions financières & d'organisation**

Taille des groupes : Maximum 15 participants

Le prix (TVA exclue) repris dans nos offres & tarifs comprend la participation, les supports de cours, la délivrance des attestations

Option(s) : Restauration (chez Guest)

### **Informations complémentaires**

Pour compléter ces informations, adapter cette formation à vos spécificités ou encore, obtenir une proposition tarifaire adaptée, vous pouvez contacter :

**Pierre Deneyer**

***Apprendre aujourd'hui  
Pour sauver des vies demain !***

Guest sa/nv - Siège d'exploitation : rue de Chassart, 38 - B-1495 MARBAIS (Belgique)  
Tél: +32(0)71/88.08.90 - Fax : +32(0)71/87.40.76 - courriel : [info@guest-safety.com](mailto:info@guest-safety.com)